

Groupe régional phytosanitaire de Martinique – GREPHY

Séance plénière du 17 novembre 2008,

Tenue à la Direction de la Santé et du Développement Social

Compte rendu / Relevé des décisions

Membres Présents

Mmes et MM :

ADMINISTRATION

VACHER	J. René	Secrétaire Général de la Préfecture
LESAFFRE	Benoît	CGAAER, chargé de mission Coordination nationale Chlordecone
GODARD	Eric	Ch mission Interregional
FROUTE	Jérôme	Directeur DAF
MARTINEZ	Pascal	DAF/SEA
ANTOINE	Hervé	SFD/DAF Martinique
IOTTI	Jean	DAF/SPV
GOZARD	Julien	DAF/SPV
NOHILE	Alex	DAF/SPV
TOUZET	Thierry	DSV MARTINIQUE
BEAUFOUR	Antoine	DSV MARTINIQUE
HIERSO	Georges	DOUANES
CAMY	Didier	DSDS
VINCENT	Josselin	DSDS
LEZIN	Agnès	DRRT
AYMERICH	Roland	Directeur DRCCRF
VERNIER	Jean-Louis	DIREN
LACAS	Jean-Guillaume	DIREN

ELUS, COLLECTIVITES LOCALES ET INSTITUTIONNELLES

ADENET	Lucien	C. REGIONAL
MIDELTON	Pierre	Attaché parlementaire du Député A. ALMONT
DEAU	Marc-Michel	CONSEIL GENERAL
HUET-CIRENCIEN	Anne	CONSEIL REGIONAL
MALSA	Myriam	CONSEIL GENERAL
VEILLEUR	Valéry	CONSEIL GENERAL
PEDRON	Joseph	CG/DGA
CHARLES SAINTE-CLAIRE	Patricia	CG/L.D.A.
ZAMY	Cécile	LDA972
MANGEOT	Loïc	ODE

LABELLE	Marion	ODE
LOMBARD	Joël	SCHS Ville de Fort-de-France

RECHERCHE ET INSTITUTS TECHNIQUES

LESUEUR	Magalie	CIRAD - PRAM
JANNOYER		
ROCLE	Nicolas	CEMAGREF-PRAM
WOIGNIER	Thierry	IRD-PRAM
BERTRAND	Jacques	IFREMER
BLATEAU	Alain	CIRE ANTILLES - GUYANE
LEDRANS	Martine	CIRE ANTILLES - GUYANE

PROFESSION AGRICOLE

MOUTOUSSAMY	Gilles	CHAMBRE D'AGRICULTURE
DUFEAL	Denise	FREDON
OVIDE-ETIENNE	Guy	FDSEA
FRANCIL	Hugues	CRPMEM
MBOLIDI-BARON	Hélène	CTCS
FITTE-DUVAL	Alain	OPAM
GAROW	Olivier	CODERUM
JACOB	Marie-Julie	SOCOPMA
DUCTEIL	Alex	COOP-ANANAS MARTINIQUE
BERTHOD	Laurent	BANALLIANCE
RICHER	Muriel	BANALLIANCE
MELI	Stéphane	GIE MHM

PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS DE L'EAU

JACOBY-KOALY	Marie-Christine	SAUR/SMDS
POLIFONTE	Catherine	SMDS (SAUR ANTILLES)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

GARAMPON Gilles PHYTOCENTER

ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS

RISEDE Raymond ODYSSEI

GRABIN Florent PUMA

BILLOT Evelyne PUMA

SERVIER Georges FEDAPE

ADEMAR René CRPMEM

LOUIS REGIS Henri ASSAUPAMAR
SAINT AIME Charles Union Régionale des
Médecins
JOS PELAGE Josiane Union des Médecins
KERVELLA Doudi-Daï g. UDCLCV
DERNE Daniel

MEMBRES INVITES

ANDRIEU Pierre-Yves DRAM

LENORMAND Christophe DRAM

Secrétaire de séance : J. IOTTI, SPV Martinique

Etaient absents et excusés :

Monsieur le Sous-Directeur de la DGFAR-SDER (Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales, Sous-Direction de l'Environnement et de la ruralité),

Monsieur le Sous-Directeur de la DE-SDMAGE (Direction de l'Eau, Sous-direction des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau),

L' Expert national pesticides et environnement de la Direction Générale de l'alimentation: Sous Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (DGAL / SDQPV) ,

Monsieur le Président du CORPEN (Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'ENvironnement),

Monsieur le Préfet de Guadeloupe,

Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe,

Madame la Chef du Service Formation et Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt,

Monsieur le Président de CODEMA / MODEF,

Monsieur le Président de l'URAPEM,

Madame la Présidente de l'AFOC

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Pêcheurs en Rivières de la Martinique,

Monsieur le représentant de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP),

Monsieur Cabidoche de l'INRA,

Monsieur Le Directeur du CIRAD

Monsieur Comte JP du BRGM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Documents distribués et présentés en séance

NB : tous les documents sont disponibles à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt / Service de la Protection des Végétaux, sur simple demande. (Spv.daf972@agriculture.gouv.fr)

Ont été distribués aux participants : l'ordre du jour, la liste des participants, ainsi que, parmi les présentations ci-après, l'impression des suivantes : Présentation des plans de surveillance et de contrôle des denrées alimentaires, Étude de la faune d'intérêt halieutique, Présentation du programme Jafa – état d'avancement, Gestion des boues de l'unité de production d'alimentation en eau potable de la Capot et ECOPHYTO DOM.

Présentations

Les présentations suivantes ont été proposées aux membres du GREPHY

- Etat d'avancement des actions du plan par la DSV, le SPV et la DRCCRF ;
- Étude de la faune d'intérêt halieutique par M. BERTRAND de l'IFREMER ;
- Présentation du programme Jafa – état d'avancement par M. VINCENT de la DSDS ;
- Actions de diagnostic et de conseil auprès des exploitants par M. MOUTOUSSAMY de la Chambre d'Agriculture ;
- Gestion des boues de l'unité de production d'alimentation en eau potable de la Capot par Mme VEILLEUR du Conseil Général
- ECOPHYTO DOM par M. IOTTI du SPV.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Principaux commentaires et décisions :

OUVERTURE DE LA SEANCE PLEINIÈRE

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de région de Martinique ouvre la séance à 14h30 et remercie l'ensemble des participants. Après avoir brièvement rappelé l'ordre du jour, il rappelle l'organisation de la séance, en particulier il indique que les débats seront ouverts après l'ensemble de présentations des deux grands sujets du jour, c'est à dire les plans d'actions **chlordécone** et **ECOPHYTO-DOM**, pour des raisons d'horaires contraints.

M. Benoît Lesaffre, directeur adjoint de la Santé, introduit le premier sujet consacré à l'avancement du plan d'actions interministériel « Chlordécone, lancé en début d'année 2008 sous l'autorité du Premier ministre, la Direction générale de la Santé en assurant la coordination

A ce propos, il informe l'assistance que ce plan prévoit qu'un rapport rédigé par les services de l'Etat soit remis au premier ministre une fois par an.

Il excuse l'absence du Directeur de la Santé, le Pr Didier HOUSSIN et annonce que ce dernier viendra en Martinique à la fin du premier trimestre 2009 pour présenter un premier bilan du plan d'action « chlordécone » 2008-2010 et annoncer les modifications éventuelles décidées par le premier ministre

..

Il évoque aussi la mission de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et ses premières conclusions, ainsi que la récente visite du Conseil Scientifique pour le plan Chlordécone.

I - LE PLAN CHLORDECONE

Puis M. Eric Godard, chargé de mission interrégional chlordécone, dresse un état des lieux du plan en passant en revue les différentes actions : disponibilité des crédits, stade d'avancement, premiers résultats, difficultés rencontrées..

Il rappelle les quatre axes de ce plan :

- améliorer la surveillance de l'environnement et de l'état de santé de la population ;
- continuer à réduire l'exposition de la population au chlordécone ;
- proposer les mesures d'accompagnement nécessaires en agriculture ;
- améliorer la surveillance des sols et produits des jardins familiaux.

Le plan d'actions comporte également un axe de communication, afin de permettre à la population antillaise d'accéder à toutes les informations utiles sur l'environnement, la santé, et les aliments, dans une totale transparence. Le document « tableau de bord du plan » remis en séance permet aux participants de disposer en toute transparence du bilan précis de chacune des 40 actions du plan.

Il rappelle les différentes missions d'auditeurs et d'experts qui se sont rendues ou vont se rendre en Martinique en 2008 dans le cadre de certaines actions du plan (laboratoires, AFSSA, AFSSET), ainsi que la visite du Comité de suite parlementaire (M. Le Guen, Député), mission de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Mme Procaccia, Sénatrice, et M. Le Déaut, Député .

Il distingue les actions relevant du niveau national de celles relevant du niveau régional.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Présentation relatives à certaines actions importantes et avancées

La DSV présente son plan de surveillance (réalisé à 58%, résultats en attente) et son plan de contrôle. Ce dernier est réalisé à 98%. 5 non-conformités sur 78 résultats d'analyse pour l'instant, dont deux nouveaux cas en aquaculture, portant à 5 le nombre d'élevages fermés depuis 2007.

Le SPV présente son plan de surveillance sur les denrées animales (170 prélèvements programmés, 263 réalisés, résultats partiels sur canne à sucre, peu préoccupants) et son plan de contrôle sur les légumes à risque. Ce dernier est réalisé à 40% en raisons de la saisonnalité des cultures concernées, mais sera terminé en fin d'année. L'état des lieux actuel, (favorable) est aussi le résultat de quatre années d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2003 instaurant un auto-contrôle par les agriculteurs de leurs parcelles (3600 analyses de sols réalisées à ce jour).

La DDCCRF présente le bilan de ses activités de contrôle. Les 270 contrôles réalisés, dont 25% réservés aux produits importés, sont conformes. (9 espèces végétales ont été ajoutées pour orienter ses contrôles aux 7 prévues par l'arrêté du 10 octobre 2005). Elle prévoit que le futur laboratoire local des Douanes pourra lui permettre de passer de 250 à 350 analyses par an.

Les différents plans de contrôle et de surveillance constituent l'action 20 du plan d'actions

L'IFREMER présente le dispositif d'étude sur la faune aquatique qu'il met en œuvre (action 7 du plan), ainsi que les premiers résultats. Il ressort que les espèces les plus contaminées par la chlordécone, comme le Tilapia, vivent dans les « eaux de transition », notamment en estuaire. Il ressort aussi que l'Est et le Nord du littoral sont plus contaminés, ce qui est logique par rapport à la localisation des plantations de bananes.. Enfin, il ressort que les animaux détritivores sont en moyenne plus contaminés que les végétariens stricts.

La DSDS présente le programme Jafa (jardins familiaux) qui a largement débuté (volet « enquêtes » auprès de foyers concernés notamment, grâce à une très forte collaboration avec le milieu associatif. Elle livre les premiers résultats et présente les mesures de réduction du risque qui sont prises, en particulier des recommandations alimentaires dans les volets « nutrition » et « soutien » à mettre en œuvre.

La Chambre d'Agriculture présente les actions 25 et 26 du plan : « Renforcer l'accueil et le conseil aux agriculteurs installés sur des sols contaminés » et « Proposer à chaque agriculteur concerné une aide à la décision basée sur un diagnostic technico-économique personnalisé, comprenant un diagnostic à la parcelle avec analyse de sol. Elle attire l'attention sur le fait que le revenu de certains maraîchers a beaucoup diminué. Ceci est difficile à établir plus précisément du fait du manque de données comptables au sein de la plupart des exploitations. Elle signale l'avancée que constitue la récente mise en place d'une « CDOA section chlordécone » qui va établir, au cas par cas, les mesures d'accompagnement techniques et financières pour les agriculteurs touchés par la pollution.

Le Conseil Général de la Martinique présente une étude sur l'élimination des boues chargées de charbon actif produites par son unité de production d'eau potable de Vivé, sur la rivière Capot, , La chlordécone reste le premier polluant de l'eau brute utilisée pour la production d'eau potable à Vivé. Ce polluant, piégé par les charbons actifs, ainsi que le β HCH, sont donc toujours majoritairement présents dans les boues d'épuration. Une série d'analyses de la teneur des boues en POP (polluants organiques persistants, dont les organochlorés principalement), et des lixiviats qui peuvent en être issus, montrent que les boues ne sont pas des déchets dangereux et peuvent être déposés en décharges pour ordures ménagères



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Débats à propos du plan chlordécone :

M. ADENET, au nom de la Commission agriculture du Conseil régional, déclare être satisfait du dernier exposé, puisque la question de l'élimination des boues était un sujet préoccupant auquel il fallait apporter une réponse argumentée.

Il attire l'attention sur la prétendue faiblesse des contrôles des aliments végétaux importés en comparaison de ceux produits localement.

M. AYMERICH (DRCCRF) répond que 25% de ses analyses sont consacrées aux produits importés, mais qu'il est toujours possible de revoir ce ration le cas échéant.

Le Dr SAINT AIME (représentant l'Union Régionale des Médecins) regrette l'absence d'un calendrier précis pour les actions « disponibilité d'un laboratoire » et « cartographie » ; Il juge l'avis de l'AFSSA sur les limites de résidus non acceptable s'agissant d'un produit toxique

?

Mme JOS PELAGE, également pour l'Union Régionale des Médecins, rappelle que la demi-vie de la chlordécone dans l'organisme humain est de 140 jours. En conséquence, l'organisme n'élimine jamais les petites quantités ingérées régulièrement. Il s'interroge sur le sens d'une LMR (limite maximale de résidus) au regard de cette intoxication chronique et non aiguë. Elle demande ce qu'attend la DSDS pour le programme Jafa comme relais de la part des médecins, en l'absence de certitudes, comme

la bonne LMR à utiliser : 50 ou 20 µg/kg ?

M ; Josselin VINCENT (DSDS, Jafa) répond que doit être établie de concert avec les médecins une préconisation consensuelle à destination des populations, que la LMR de 50 µg/kg garantit un risque nul, d'après l'AFSSA, quelle que soient les quantités ingérées, en l'état actuel de la contamination des différents aliments habituellement consommés par la population.

Benoît LESAFFRE signale que la LMR de 20 µg/kg a été établie, par les deux ministres signataires, Santé et Agriculture, dans le sens d'une meilleure protection de consommateurs, et d'une meilleure image de marque pour les produits mis sur le marché, exclusivement.

Eric GODARD indique que selon l'AFSSA, on peut aussi consommer des légumes dont la teneur en chlordécone est supérieure à 50 µg/kg si on en réduit sa consommation. Il confirme que la LMR de 20 µg/kg est bien le résultat d'une décision politique qui va plus loin que les limites préconisées par l'AFSSA, mais reconnaît que le débat sur ces limites est délicat.

M. Florent GRABIN (PUMA) questionne l'assemblée à propos du risque lié à l'allaitement maternel.

Eric GODARD répond que l'AFSSA, dans son avis publié en Août 2008, préconise de ne pas cesser l'allaitement pour autant, même si la chlordécone est présente dans le lait maternel dans 40% des cas. Il précise à nouveau que la LMR de 20 µg/kg est le résultat de l'application du principe de précaution, décision prise dans un cadre européen différent.

M. Florent GRABIN déclare ensuite que la nouvelle LMR s'applique seulement aux Antilles et pas en métropole.

Benoît LESAFFRE répond que son application est européenne. Elle a été motivée par le fait que, sous l'hypothèse théorique que tous les produits importés en UE dépasseraient la LMR de 50 µg/kg, cette dernière serait insuffisante pour garantir la santé de la population.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Eric GODARD renchérit que cette nouvelle LMR est en vigueur en application d'un règlement européen du 01/09/08. Mais ce dernier a été anticipé par un arrêté ministériel français en juin 2008.

M. Florent GRABIN et le Dr Saint Aimé donnent leur interprétation sur la multiplication des doses qui constituerait le vrai danger de toxicité chronique, et prétendent donc que toute LMR est inacceptable.

M. GRABIN demande quel sera le calendrier de mise en œuvre du nouveau laboratoire.

MM Godard et Pedron du Conseil général répondent qu'une récente mission vient de statuer favorablement pour que les deux départements antillais disposent d'une unité d'analyses de pesticides pour les matrices sol et aliments. Le LDA vient de recruter 3 agents, les investissements sont bien avancés. Les analyses pourront débuter début 2009

Autres questions posées :

M LOUIS REGIS (ASSAUPAMAR) s'inquiète de savoir quand une cartographie exhaustive des parcelles sera rendue obligatoire et publique.

Jean IOTTI (DAF-SPV) répond que ce n'est pas l'objectif de la base de données géographiques, qui doit être constituée (action 1 du plan), à partir des analyses de sol réalisées par les différents partenaires. En effet l'objectif est de produire, pour les cultures sensibles, des cartes des exploitations agricoles, puis des bassins de productions agricoles. La carte exhaustive de la Martinique suppose d'analyser 16000 parcelles que compte l'île, ce qui est illusoire

M. OVIDE-ETIENNE, intervenant au nom de la FDSEA et de la SOCOPMA, se déclare satisfait de l'avancement du plan d'actions. Mais il évoque le besoin urgent d'établir des itinéraires techniques adaptés pour les agriculteurs touchés par une contamination de leurs parcelles par la chlordécone. Il est pour cela nécessaire de disposer d'une liste minimale de cultures pas ou peu sensibles au chlordécone, en complément de la liste des cultures à risque qui existe déjà. Il souligne tout l'espoir de la profession pour les mesures de conseil et d'accompagnement annoncées.

Jérôme FROUTE (DAF) conclut en félicitant la Chambre d'Agriculture pour son travail ; il souligne que le conseil pour une reconversion viable des agriculteurs, après diagnostic de parcelles contaminées, nécessite de disposer d'outils d'aide à la décision. C'est pourquoi la DAF s'est engagée à produire, dans l'attente des résultats des études de transfert sol-plantes menées par le CIRAD (action 30 et 31), une liste de cultures possibles sur sol contaminés, qui complètera la liste des cultures à risque déjà utilisée depuis 2003.

II - LE PLAN ECOPHYTO-DOM

Exposé par Jean IOTTI (DAF/SPV)

Le plan Ecophyto Dom figure à l'axe 6 du Plan Ecophyto 2018 « prendre en compte la spécificité des Dom » a été lancé à l'issue du séminaire en avril 2008, qui s'est tenu à Montreuil-Sous-Bois, au siège de l'ODEADOM.

Ce plan comprend 7 axes et 29 actions.

Tout en reprenant les objectifs et les grandes lignes du plan Ecophyto 2018, qui vise à une réduction de l'impact des pesticides dans la prochaine décennie, le plan Ecophyto Dom s'attache à résoudre certains problèmes spécifiques aux DOM en particulier :



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

- La mise à disposition de solutions de traitements pour les usages vides ou mal pourvus (85 % des usages tropicaux dépourvus de solutions de luttés efficaces)
- La sécurisation des pratiques avec la mise en place d'un système pérenne de collecte des Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) et des Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU), l'étude des alternatives aux traitements aériens, largement pratiqués dans les DOM en culture de banane et en riziculture

Les Groupes Régionaux Phytosanitaires devraient être l'organe de conception, de coordination et de communication d'Ecophyto DOM.

En Martinique un comité de pilotage s'est constitué dès mars 2008, sous l'égide de la chambre d'agriculture, composé des professionnels, de la recherche et des services de l'Etat.

Débats à propos du plan ECOPHYTO-DOM :

Benoît LESAFFRE se déclare satisfait que ce programme soit lancé dans les DOM. Il remarque que ECOPHYTO 2018, est complémentaire au plan Chlordécone.

Il remercie les participants, et notamment concernant l'avancement des plans de surveillance et de contrôle et de l'étude sur la faune halieutique : un gros travail a été fourni, qui va compenser le manque de données actuel pour ce domaine. Des pistes pour la recherche ;

Le schéma d'organisation qui se met en place entre la Chambre d'Agriculture et les Services de l'Etat pour l'accompagnement des agriculteurs touchés par la chlordécone est très satisfaisant. Il considère que le programme Jafa répond bien aux questions relatives aux productions non professionnelles, par nature moins contrôlées. Ces différents points très positifs seront signalés au premier ministre et figureront notamment au rapport d'étape en préparation.

Rendez-vous est donné à tous les participants au sein d'un prochain GREPHY pour la prochaine visite du Pr. HOUSSIN au 1^{er} trimestre 2009.

III - COLLECTE des Produits Phytosanitaires Non Utilisés - Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

Exposé par Gilles MOUTOUSSAMY (Chambre d'Agriculture)

La collecte des PPNU –EVPP est pour la première fois organisée en Martinique à grande échelle. Elle a débuté cette semaine. Également financée par le DOCUP, une étude de faisabilité en 2006-2007 a permis de lancer cette opération avec efficacité et rapidité. Une campagne de communication est en cours sur tous les médias Cette collecte est destinée principalement aux agriculteurs. Il rappelle que les produits non identifiables ne seront pas acceptés pour l'instant. Il estime le gisement à 35 tonnes de PPNU et à 45 tonnes d'EVPP ; le coût prévu est de 229 000€.

M. ADENET

signale qu'il faut mettre en place une surveillance de la contamination en chlordécone des terres de remblai.

M. GRABIN renchérit que beaucoup de lotissements sont construits sur d'anciennes bananeraies. L'association PUMA se déclare favorable à l'analyse obligatoire des terrains et à l'inscription des résultats au cadastre.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Jean IOTTI répond que chacun soupçonnant une contamination par la chlordécone de son jardin ou de sa parcelle agricole peut solliciter l'intervention du programme Jafa ou de la Chambre d'agriculture; pour des analyses de sols.

Par ailleurs, le plan d'actions prévoit d'instaurer une obligation légale « diagnostic chlordécone » lors de toute transaction foncière, achat ou location. Il n'est pas prévu d'inscrire toutes les parcelles au cadastre au vu de leur contamination hors le cas cité.

M. GRABIN demande s'il sera possible de réduire de 50% le volume de produits phytosanitaires utilisés en Martinique et remercie les organisateurs du GERPHY pour l'accueil des médecins.

Jean IOTTI répond que la liste des membres du GREPHY, fixée par arrêté préfectoral, a été modifiée en 2008 pour y accueillir des nouveaux membres, dont l'Union régionale des Médecins. On peut penser à y ajouter le Comité des Pêches, et la DRAM qui jusqu'alors n'étaient pas concernés par les travaux du GREPHY.

Pour le premier point, il convient de noter que l'agriculture antillaise est confrontée à de nombreux usages « vides » ou mal pourvus, c'est à dire qu'on ne dispose pas de méthodes de lutte efficace contre la plupart des maladies et insectes ravageurs des cultures. Il faut d'abord y remédier pour garder les productions locales, avec des méthodes plus économes en intrants, alternatives aux traitements chimiques si possible.

En conséquence on peut espérer à terme 50% de baisse en volume, tout en homologuant de nouveaux produits phytosanitaires, plus respectueux de l'environnement et de la santé des consommateurs, mieux utilisés. C'est tout l'objet d'ECOPHYTO-DOM.

CLOTURE DE LA SEANCE :

M. le Secrétaire général, après avoir remercié les intervenants et les participants pour la qualité de leur intervention, clôt les travaux à 17h30